

DÉCISION N° 2018-024J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – février 2018.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la décision n°2017-145-H en date du 4 juillet 2017 nommant M. Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

DÉCIDE

Article unique :

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation à M. Olivier Gapenne pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 16 au 23 février 2018 inclus.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

**Service des
affaires générales et juridiques**

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

**Université de Technologie
de Compiègne**

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques

*copies : présidence
rectorat*

*diffusion : Générale
rubrique « actes réglementaires »*